

TARIFS DEAES en apprentissage) 2022-2023

Cotisation à l'Association	100.00 €
Repas midi/jour	6.50 €

CONTRAT D' APPRENTISSAGE D.E. A.E.S. : COÛTS ET AIDES

(Pour les employeurs privés sous réserve de changements des aides ou des conditions) (Attention, un ancien apprenti ne peut pas être rémunéré à un niveau inférieur à son ancienne rémunération)

SMIC Horaire Brut au 01/01/2023 11.27 €

SMIC Mensuel brut pour 35 heures 1 709,28 €

Le montant du Smic mensuel brut s'élève désormais à 1 709,28 euros (+1,81%) et le salaire du contrat d'apprentissage s'établit comme suit à partir du 01 janvier 2023 :

Salaire d'un apprenti en 2022	Moins de 18 ans		18 à 20 ans		21 à 25 ans	
	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut	Base de calcul	Montant brut
1ère année d'alternance	27% SMIC	461,51 €	43% SMIC	734,99 €	53% SMIC*	905,92 €
2ème année d'alternance	39% SMIC	666,62 €	51% SMIC	871,73 €	61% SMIC*	1 042,66 €
3ème année d'alternance	55% SMIC	940,10 €	67% SMIC	1 145,22 €	78% SMIC*	1 333,24 €
Salaire d'un apprenti en 2022	26 ans et plus					
	Base de calcul			Montant brut		
	100% SMIC*			1 709,28 €		

PRIME EXCEPTIONNELLE AUX ENTREPRISES

6 000.00 €

Pour chaque contrat signé entre le 01/01/2023 au 31/12/2023

- Exonération des charges sociales et patronale
- Aides spécifiques pour les employeurs d'un apprenti reconnu travailleur handicapé

Veuillez utiliser le simulateur en ligne du Ministère pour faire le calcul exact du cout de votre apprenti :

<https://www.alternance.emploi.gouv.fr>

LES CONDITIONS

POUR L'EMPLOYEUR

Respecter les conditions de travail, hygiène et sécurité

Assurer à l'apprenti la formation dans l'entreprise en lien avec la formation au CFA.

POUR L'APPRENTI

Travailler pour l'employeur pendant la durée du contrat

Suivre les heures de formations prévues en CFA et en entreprise